

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Sud

**Décision n° 58084 du 27 octobre 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud**

NOR : INTJ1725733S

Le commandant de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 64263 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630334S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> décembre 2017 :

<b>Neuville</b> José	NIGEND : 124 503	NLS : 5 244 166
<b>Sotte</b> Dominique	NIGEND : 116 698	NLS : 5 219 514

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 octobre 2017.

*Le général de division, commandant la région  
de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,*

M. LÉVÊQUE